

1640 Mai 21., Amiens

A

SCHREIBEN VON [GARDEHPTM. WOLFGANG DIETRICH THEODOR] REDING AN
[ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT]
BEAT II. ZURLAUBEN, ZUG

"Sy ie ne Vous ay donne de mes Nouvelles plus tost Je vous prie de ne le point attribuer alla manque de ma bonne et fraternelle volonte ains au peu de Loissier, Je vous diray donques que graces a dieu Les Menees de mon frere [Heinrich Reding] (qui a publie partout que J'estois arresté dans le pais [gemeint in Schwyz] et que ne pourrois revenir pour servir) ont este dissipees a mon arrivee comme les ... [brouillard] devant le solleill Jls estoient pervenues Jusques aux oreilles dez plus grands, de sorte que pour esprouver si i'estois en estat de servir, l'on m'a procuré et donné le Commendem.^t de Cinq Compagnies dans l'armée de ... [Mr. Honoré d'Albert] Le duc de chaunes [=C h a u l n e s] Gouverneur de la picardie et de Mons.^r Le Marechal [de France, Gaspard III de Coligny, Duc] de chastillion [=C h â t i l l o n], qui sont Capp.^{ne} [aux gardes, Johann Jakob] ... [R a h n] de Zurich le Capp.^{ne} [aux gardes, Heinrich von] S c h a u w e n s t a i n, Collonel [Ulysses von] S a l i s [- M a r s c h l i n s] et Capp.^{ne} [aux gardes] Carlj de S a l i s [- G r ü s c h] et la Mienne¹, avec les quelles ie me trouve en fort bon estat a Amiens attendant le Commendem.^t pour nous acheminer sur la frontiere [gemeint gegen die span. Niederlande], sans scavoir en quell endroit, mais ill est a preiuger qu'ill nous faudra ... [tenter ce] que les aultres Novaux regiments ont Commencé les années passées, de sorte que ie suis auprez du Roy [L u d w i g XIII.] Mons.^r le Cardinal [Armand-Jean du Plessis, Duc de R i c h e l i e u] et N.^{re} [Colonel] General [des Suisses et Grisons, César du Cambout, Marquis de C o i s l i n], et Mesmes prez de Mess.^{rs} noz susd.^s Generaux d'armée en aussi bonne posture que je fist Jamais, vous estant obligé du bon advis que vous m'avez donné; Je suis bien estonne et bien Marry que pour quelque pretexte que ce puisse estre Mess.^{rs} dez 4 Cantons [V kath. Orte ausg. LU] se soient lessé emporter pour donner Audiance en qualite d'Ambassadeur a un homme [Michele Antonio di Saluzzo, Conte D e l l a M a n t a, Ambassador der rebellierenden Prinzen M a u r i c e und T h o m a s F r a n z I. von Savoyen bei den kath. Orten]² qui a esté reffusé et renvoyé de Romme [gemeint vom Hl. Stuhl] & de Venize pour le mesme subiect et qualité qu'ill s'est presente en Suisse, qui donnera subiect aux aultres estatz de se

Moquer de nous & Juger que nous n'entendons paz N.^{re} Mestier &c. et que Monaye faict tout sans parler de la dissension que cela faict paroistre parmy noz Cantons mesmes les Catholiques, pour les 25 hommes du Reg.^{nt} de [Sebastian Peregrin] Z w y e r [dieses stand im Dienste Mailand/Spaniens], c'est un[e] aultre affaire [- besagtes Regiment sollte in die Dienste der beiden genannten sav. Prinzen übertreten -]³, qui empeschera de changer ce qui s'est pratiqué en france [- Frankreich seinerseits unterstützte die sav. Regentin, C h r i s t i n e d e F r a n c e, und somit den rechtmässigen Herzog K a r l E m a n u e l II. -], et pour nous enfoncer d'avantage si on pouvoit, Ne doutant point que N.^{re} Canton [Schwyz gemeint] soit de ceux qui l'aura permis, ce qui aura donné subiect a Mons.^r [Blaise] M e l l i a n d [Ambassador Frankreichs] de si mall ... [recevoir] et traicter Nostre bon amy le Capp.^{ne} Sebastian R e d i n g estant a Craindre Comme vous dites que [les] payementz Jnequaux des pentions engendre grande Jalousie et desunion dans les Cantons [cath.] qui est le dessein dez Monarques pour nous amuzer & brouiller, et cependant fere leurs affaires Nous lessans Noyer entre deux eaux Jusques a N.^{re} Consummation, voyant mesmes que la Maison d[H a b s b u r g-]austriche poursuit plus que Jamais a fortiffier la Ville de Constance sur noz propres terres [gemeint auf dem Boden Thurgaus], qu'ilz se Veulent attribüer pour l'avoir gaignee a N.^{re} grand desplesir sur leurs et N.^{re} ennemy [- ist damit Schweden gemeint, das 1633 die Stadt belagerte? -], et les espagnolz font de mesme de la Valteline, en gagnant terrain Contre nous a N.^{re} extreme preiudice, vous scavez ausi que le Roy [H e i n r i c h IV. bzw. Ludwig XIII.] a pour l'assuré ... [sur] le pretention que le duc [K a r l E m a n u e l I.] de Savoye avoit per le passé sur la ville de Genefue et le pais de Vaux [- diese Ansprüche Savoyens wurden offiziell im Frieden von Saint-Julien vom Jahre 1603 aufgegeben -], sans fere semblant de Rien, ains lessera fere aux aultres et s'ill voit que nous permettrions tant aux Austrichiens & espagnolz, ill fera de son Coste plus en 15 Jours que les aultres en un[e] année, ne tenant qu'a luy de s'inpatroniser du Conté de Neufchastel rendant d'aultres terres a Mons.^r [Henri II Duc d'Orléans-]L o n g u e v i l l e [Fürst und Graf ebendasselbst], et tout d'un Coup ill sera au Millieu de la Suisse. Et quant Je Rumine a part moy toutes ces choses Je trouve que Nolite Confidere Jn principibus et filijs hominum Jn quibus non est salus. et principalement en ce temps la ou tous les estatz du Monde font tout ce qu'ilz peuvent pour leur sûreté messieurs les Suisses ne se deburoient paz endormir, Considerans que le dessein des monarques est tousiours de Rüiner les Republicques et se les Joindre

soubz leurs loix, pour a quoy Contrevenir et nous mettre hors de toute apprehension, le Vray Moyen seroit si on pouvoit parvenir a ce que feu Mons.^r V.^{re} pere [K o n r a d III. Zurlauben, gest. 1629] et le Mien [Heinrich R e d i n g, gest. 1634] ont tant travaillé, qui est de se Joindre, si ce ... [ne peut être] une alliance bien considerée et bien solide, pour le Moins par une étroite amitié et bonne Intelligence, a Messieurs [Doge und Senat] de la Seigneurie de Venise, ny ayant rien entre d'eux qui puisse empêcher que tout le Corps Helvetique se Rende a leur secours et eux au N.^{re} toutes et quantes fois que besoin, et seroit, ny ayant rien de plus Naturell et Convenable que le secours Mutuel de ces deux Republiques, la Jointure desquelles serviroit pour une assurance tres certaine a l'une et a l'autre, et pour Une terreur effrayable a tous ceux qui Voudroient entreprendre sur leur liberté, ne doutant point qu'au temps que nous sommes noz bons patriots prendroient grand goust a ce discours, et si on trouvoit qu'ilz y eussent de l'inclination, en comuniant L'affaire a L'ambassadeur de venise [Pietro D o l c e] qui reside a Zurich l'argent qui faict tant ne manqueroit point pour le mettre en execution Mais ill faudroit manier cest affaire bien dextrement avec les plus affidez patriotz, et les plus affectionez alla liberté Helvetique, J'en ay escrit a Mon Cousin [Johann] ... [Franz R e d i n g] qui est du Conseil [von Schwyz] filz de feu Capp.^{ne} Rodolff [R e d i n g], pour en Communiquer avec son Beaufrere le [alt] Landtvogt [im Thurgau] Michell S c h o r n o [dieser war mit Elisabeth R e d i n g verheiratet], qui est un homme bien solide et de grand Jugement, l'invitant de vous voir le dessus et d'en communiquer avec vous ne doutant point que si vous le trouverez a propos qu'il se trouveroit au Lieu que vous luy prescririez, vous suppliant de bien Considerer cest affaire et de m'en mander V.^{re} opinion, car ill me semble que ce seroit mettre une barriere entre ces grandes puissances et les mettre hors d'esperance de ne Jamais rien entreprendre ny contre l'une ny Contre l'autre de noz republiques. d'allieurs l'on m'a dict que ... [lors] que les espagnolz ont entreprains [1640] le siege de Casal[e Monferrato] que le Roy [Ludwig XIII.] a offert aux Venetiens ... [parce] que on se deffie de luy [den franz. König gemeint] en Jtalie de leur lifurer Casal entre leur Mains, ne leur demandant qu'une Declaration bien nette de le maintenir Contre les espagnolz, Comme estant la plasse don[t] depend toute la liberte de tous les princes d'Jtalie et de leur republiques. ce qui luy sera [maintenant] bien facile puisque Mons.^r [le Commandant d'Armée, Henri de Lorraine] le Conte de H a r c o u r t avec 9000 hommes de pied et de cheval a chassé les espagnolz hors dez retranchemens

qu'ilz avoit Commence a fere devant la Citadelle de Casal qui estoient de 17 à 18000 hommes, dont ill en a demeure sur la plasse, a ce que confessent les espagnolz 5000 dans les retranchements 1500 prisoniers permy les quelz les principaux officiers de leur armee se trouvent, et 12 Canons avec tout le Bataillon du [Diego Mexia Felipez de Guzman] Marquis [de] Leguanez [=L e g a n è s, Gubernator von Mailand/Spanien], et l'argent qu'ill y avoit pour le dessain de ce siege, tout le reste de l'armée estant dispersée, & le Marquis Leguanez retire ... [chez] les Capucins de Verzell [=Vercelli]. Le Gouverneur de Casal Mons.^r [Philippe de Torcy, Marquis] de l a T o u r a bien faict son debuoir avec le Canon de la Citadelle qui les a bien Incommodé, et la dessus une sortie avec ... [2000] hommes de sorte que les espagnolz quoy que prez de la Moitié plus fortz ont este Contraint a prendre la fuite, le Combatt a dure depuis le mydi Jusques a Nuit fermée, et le mesme Jours les francois ont Campe sur le champ de Bataille [=Schlacht von Casale Monferrato vom 29. April 1640] qui estoit le retranchement dont les espagnolz ont este chasses. le lendemain led.^t Conte de Harcourt a lesse 1000 hommes dans la Citadelle de Casal avec quantité de vivres et s'en est venu pour assieger Turin, dieu luy donne bon succez et le bon Jour ord.^{re} pour les armes du Roy. Vous suppliant de ne point mesprizer susd.^t avis qui servira pour nous tenir sur noz Guardes et si le Roy nostre bon allié confedere et Meilleur amis se rend fort et Redoutable, que nous ne soyons paz Moins per le bon voisinage d'une Republique qui a aussi bien à prendre Garde a elle que nous, m'assurant qu'elle sera ausi portée a ce que sus.^{dt} que nous en debuons avoir envie, et quant bien les Monarques noz alliez [neben Frankreich im spez. Mailand/Spanien, Oesterreich und Savoyen gemeint] voudroient nous en empecher, ilz ne le feront que pour leur proffit et a N.^{re} damage, apprehendans que per Moyen nous mettions hors de page, leur otant la pensée ne nous pouvoir Ruiner, etablissans per ce Moyen une Barriere depuis la Mer Mediterranée Jusquez alla Riviere du Rin pour empecher de Joindre leur farses; pour nous Niire et a noz amis, c'est une affaire que tant plus J'y pense tant plus J'y trouve de l'avantage & pour l'establissement de la liberté Helvetique autant grand que Jamaiz se soit faict, sans fere mention dez proffitz particuliers qu'on en pourroit tirer que les Continuelz exploitz de Guerre ausquelz ceste republique est obligée; et me semble que tant plus qu'on nous le disuade tant plus nous nous y deburions resoudre, puisque pas un de noz alliez s'en peut offenser quant bien nous nous fortiffierons de N.^{re} Voisinage et pour aultre subiect que pour nostre Conservation ainsi qu'eux mesmes font per toutes les voyes et moyens donc ilz se peuvent advi-

ser; si vous trouvez mon advis et opinion sur cest affaire (qui n'est paz petite) a propoz, aprez avoir Confere avec ... Schorno et mon Cousin, Vous pourriez tater le paux [=pouls] a Mons.^r le [alt] landtamen [und derzeitigen Urner Landrat Johann Heinrich] Z u m B r u n n e n, sans vous trop descouvrir ains seulement pour esprouver son sentiment, et a Luserne vous avez le Capp.^{ne} [aux gardes Alfons von] S o n n e [n] b e r g qui est fort adroit, et trouvera Moyen pour disposer Mons.^r le Nouveau Schultheis [von Luzern, Jost F l e c k e n s t e i n] per une voye dont ill s'est servy pour aultres choses, J'attendray de voz Nouvelles sur cela. et pour Conclusion Je vous donne advis que pour l'année passée l'on nous [vermutlich ist damit auch des Adressaten Bruder Gardehptm. H e i n r i c h I. Zurlauben mitgemeint] a payé une Monstre tout entiere qui sont 4000 fr en pistoles legeres de laquelle J'ay trouvé de la perte pour mon particulier que pour 2000 francs ie n'en trouve que 1300 que mon [susdit] frere m'a mis en Conte pour la Monstre du Mois d'aust 1639. a quoy ie ne savois que dire puisque ceste perte a este Commune a tout le Regiment, J'ay un peu Confere sur ceste alliance sus.^{dte} avec ... Ra[h]n de Zurich qui me dict que si cela se pouvoit fere dans noz Cantons qu'ill trouveroit facilement le Moyen d'y obliger les grisons d'ou le tout depend, maiz comme sus.^{dt} ill faut manier cest affaire si ... [discrètement] et si secret que paz un ambassadeur [neben Méliand wird Reding dabei insb. an Carlo Emanuele C a s a t i, den Ambassador von Mailand/Spanien, gedacht haben] s'en puisse appersevoir, car sitost que cela se ventera ill n'y faut plus songer pour les Resons sus.^{tes} car Jamais les monarques [neben dem franz. König hier wohl im spez. der span. König P h i l i p p IV. gemeint] ne permettront que cela se fasse s'ilz en peuvent avoir le vent".

1) s. Zurlauben/HM II 161f.

2) s. EA V 2, 1164 n

3) s. ebenda

Original, Siegel zerstört - AH 86, 145-146 - Blatt 145a^v leer

1645 August 28.

A

RECHNUNG¹, AUSGESTELLT VON HANS HEINRICH MUELLER, [APOTHEKER IN ZUG], FUER BEAT II. ZURLAUBEN

"Herr Schw. haupt. Beath [II.] Zurlauben alt Amman Zug Soll mier alss
volgt: gl. ss d